

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 131

17 janvier 2008

SOMMAIRE

15 rue de Chernoviz «Paris 75016» S.à r.l.	6273	Guy Kayser S.à r.l.	6272
43 rue Descamps Paris XVI S.A.	6273	Hattrick Lux No. 2 S.à r.l.	6287
Agihold Global	6262	Hattrick Lux No. 4 S.à r.l.	6287
Airdix S.A.	6286	ING Atlas Infrastructure S.à r.l.	6250
Ameublement Jos Schartz S.à r.l.	6284	ING European Infrastructure S.à r.l.	6250
Angefin S.A.	6261	International Hebdo Press	6285
Arx Global High Yield Securities Trading	6286	Investors Retail Holding	6281
Atelier 70- Architecture et Urbanisme S.à r.l.	6284	IPI - Investissement et Partenariat Indus- triel S.A.	6283
Baltika S.à r.l.	6272	Issan Palmer S.A.	6260
Bati-Pose S.à r.l.	6283	Issan Palmer S.A.	6280
B.C.B. Bureau Conseil en Bâtiment S.à r.l.	6283	ITCJ	6244
Booster S.A.	6260	J.C.C.C. SA	6274
BRESSOLES Décoration S.A.	6243	Karma International	6272
CDIP Burstah S.à r.l.	6276	LDV Management II Aerium FGG Holding S.C.A.	6286
CDIP Burstah S.à r.l.	6273	Lexem S.à r.l.	6260
Centrum Iris S.à r.l.	6266	L.R. International	6247
CETP UC4 S.à r.l.	6286	LSF4 Pool I Holdings S.à r.l.	6279
Chalet Au Gourmet	6284	Luisante S.A.	6277
Cristina S.à r.l.	6243	Maxiweb S.A.	6247
Cryptomeria S.A.	6277	M.S. Offset s.à r.l.	6282
Deichthal S.A.	6288	Muller-Nies-Reisen S.à r.l.	6278
Deichthal S.A.	6288	Oceal Ressources Humaines S.à r.l.	6282
dfl Luxembourg Two S.à r.l.	6253	Pâtisserie Scheer Marc	6285
Eastbridge B.V.	6280	Petroarm S.A.	6288
Eastbridge S.à r.l.	6279	Pierre HAMMES IMMOBILIERE S.à r.l. ..	6253
EGO Luxembourg, S. à r.l.	6272	Placolux S.A.	6280
Euro Green s.à r.l.	6279	Risk International S.à r.l. Luxembourg ...	6281
Euroinvest (Czech 3) S.à r.l.	6281	Rock Ridge RE 2	6277
Euroinvest (Luxembourg 1) S.à r.l.	6282	Rock Ridge RE 27	6261
euroscript international S.A.	6284	Rock Ridge RE 29	6260
Findim Group S.A.	6254	Rock Ridge RE 4	6252
Gehlen Beauté	6279	Rock Ridge RE 5	6278
Global Net S.A.	6283	Rock Ridge RE 6	6276
		SC Invest S.A.	6285
		Sonesta S.A.	6280

SOSTNT Luxembourg S.à r.l.	6248	Transports Vaibem S.à r.l.	6278
Specialised Finance Solutions (S.F.S.) S. à r.l.	6281	T.R.I. S.A.	6282
SRM-Solar Sàrl	6261	Tuomi IT S.A.	6262
Strongbow Capital Holdings S.A.	6252	Vasco Invest S.A.	6285
T.J.D. Consulting s.à r.l.	6278	WD S.à r.l.	6253
TNT Luxembourg S.à r.l.	6248	Wimpole Company Limited	6287
Transcargo S.A.	6271	Winer Multiworks Lux S.A.	6273
		WP IX LuxCo II S.à r.l.	6245

Cristina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4940 Bascharage, 129, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.673.

L'an deux mille sept, le seize novembre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre Wrobel, indépendant, né à Longeville les Metz (France), le 5 mars 1971, demeurant à L-4833 Rodange, 10, route de Luxembourg,
détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Madame Alma Zaccaria, indépendante, née à Moyeuve Grande (France), le 16 février 1978, demeurant à L-4833 Rodange, 10, route de Luxembourg,
détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée CRISTINA S.à r.l. (numéro d'identité 2004 24 03 831), avec siège social à L-4760 Pétange, 14A, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.673, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 25 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 494 du 11 mai 2004,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4760 Pétange, 14A, route de Luxembourg, à L-4940 Bascharage, 129, avenue de Luxembourg.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Wrobel, A. Zaccaria, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2007. Relation: CAP/2007/3035. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 décembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007143853/236/39.

(070167257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

BRESSOLES Décoration S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 98.524.

L'an deux mille sept, le quinze novembre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRESSOLES DECORATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 221 du 24 février 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2417 du 28 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Corinne Weber, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Karine Arroyo, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Magali Witwicki, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»
L'exercice en cours prendra fin le 31 octobre 2007.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} novembre pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2007 et s'est terminée le 31 octobre 2007.

Deuxième résolution

Par conséquent, les associés décident de modifier l'article 13 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«L'exercice social commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Weber, K. Arroyo, M. Witwicki, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36288. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145180/242/49.

(070166595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

ITCJ, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 3, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.900.

AUSZUG

Versammlung des Verwaltungsrates der anonymen Gesellschaft

Es geht aus den einstimmigen Beschlüssen des Verwaltungsratssitzung vom 31. Oktober 2007 hervor, dass:

Einzigter Beschluss

Aufgrund der Änderung der Straßennamen durch die Gemeindeverwaltung beschließt der Verwaltungsrat einstimmig, den Sitz der Gesellschaft ITCJ von L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel in L-9990 Weiswampach, 3, Duarrefstrooss abzuändern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 31. Oktober 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2008004112/2602/20.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2007, réf. DSO-CL00176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

WP IX LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.853.150,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.185.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand seven, on the first of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WP IX LuxCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

being the sole shareholder of WP IX LuxCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainthe Zithe, L-2768 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 110.185, (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its amount of fourteen million six hundred twenty-eight thousand six hundred euros (EUR 14,628,600.-) represented by five hundred eighty five thousand one hundred forty-four (585,144) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to sixteen million eight hundred fifty-three thousand one hundred fifty euros (EUR 16,853,150.-) represented by six hundred seventy-four thousand one hundred twenty-six (674,126) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of two million two hundred twenty-four thousand five hundred fifty euros (EUR 2,224,550.-) by the issue of eighty-eight thousand nine hundred eighty-two (88,982) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen million eight hundred fifty-three thousand one hundred fifty euros (EUR 16,853,150.-) represented by six hundred seventy-four thousand one hundred twenty-six (674,126) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its amount of fourteen million six hundred twenty-eight thousand six hundred euros (EUR 14,628,600.-) represented by five hundred eighty five thousand one hundred forty-four (585,144) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to sixteen million eight hundred fifty-three thousand one hundred fifty euros (EUR 16,853,150.-) represented by six hundred seventy-four thousand one hundred twenty-six (674,126) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of two million two hundred twenty-four thousand five hundred fifty euros (EUR 2,224,550.-) by the issue of eighty-eight thousand nine hundred eighty-two (88,982) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All shares have been subscribed by the sole shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of two million two hundred twenty-four thousand five hundred fifty euros (EUR 2,224,550.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen million eight hundred fifty-three thousand one hundred fifty euros (EUR 16,853,150.-) represented by six hundred seventy-four thousand one hundred twenty-six (674,126) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at twenty-five thousand euro (25,000.- €).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WP IX LuxCo I S.à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant la seule associée de WP IX LuxCo II S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.185,

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de quatorze millions six cent vingt-huit mille six cents euros (EUR 14.628.600,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-quatre (585.144) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize millions huit cent cinquante-trois mille cent cinquante euros (EUR 16.853.150,-) représenté par six cent soixante-quatorze mille cent vingt-six (674.126) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, devant être payée par un apport en numéraire de deux millions deux cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.224.550,-) par l'émission de quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-deux (88.982) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions huit cent cinquante-trois mille cent cinquante euros (EUR 16.853.150,-) représenté par six cent soixante-quatorze mille cent vingt-six (674.126) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de quatorze millions six cent vingt-huit mille six cents euros (EUR 14.628.600,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-quatre (585.144) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize millions huit cent cinquante-trois mille cent cinquante euros (EUR 16.853.150,-) représenté par six cent soixante-quatorze mille cent vingt-six (674.126) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, devant être payée par un apport en numéraire de deux millions deux cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.224.550,-) par l'émission de quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-deux (88.982) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associée unique, mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux millions deux cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.224.550,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions huit cent cinquante-trois mille cent cinquante euros (EUR 16.853.150,-) représenté par six cent soixante-quatorze mille cent vingt-six (674.126) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2007, MER/2007/1054. — Reçu 22.245,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007143766/243/125.

(070167466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Maxiweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.427.

—
Procès-verbal de la décision du Gérant du 10 mai 2007

Monsieur Hubert de Dorlodot, gérant de la société NETADVISE SàRL déclare avoir pris à l'unanimité la décision suivante:

Décision

Il est décidé de nommer Monsieur Hubert de Dorlodot demeurant professionnellement 61B, route de Noertrange L-9543 Wiltz Représentant Permanent de NETADVISE SARL auprès du Conseil d'Administration de la société MAXIWEB S.A. ayant son siège 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 60.427. Il pourra engager la société sous sa seule signature. Tous les actes passés au nom et pour compte de la société devront obligatoirement être signés ou cosignés par le représentant permanent.

H. de Dorlodot.

Référence de publication: 2007144416/4181/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

L.R. International, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 2, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 9.458.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

- L.R. INTERNATIONAL S.A.H., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 2, rue Goethe

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007144417/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TNT Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

In the year two thousand and seven, on the third of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TNT LUXEMBOURG S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.732 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 769 of 3 May 2007.

There appeared:

TNT HOLDING, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Island (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 December 2007.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Decision to change the name of the Company from TNT LUXEMBOURG S.à r.l. to SOSTNT LUXEMBOURG S.à r.l. and to amend accordingly article 1 of the Company's articles of associations (the Articles).

3. Decision to split the 500 (five hundred) shares of the Company into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, and to amend accordingly article 4 of the Company's Articles.

4. Grant of authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the changes to the number and nominal value of the shares of the Company as per item 3. above in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from TNT LUXEMBOURG S.à r.l. to SOSTNT LUXEMBOURG S.à r.l.

The Sole Shareholder resolves subsequently to amend the first paragraph of article 1 of the Articles to reflect such name change so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name and Duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of SOSTNT LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to split the 500 (five hundred) shares of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

The Sole Shareholder resolves subsequently to amend article 4 of the Articles to reflect such name change so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) per share.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes to the number and nominal value of the shares of the Company in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de associés de TNT LUXEMBOURG S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro -B 124.732 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 769 daté du 3 mai 2007.

A comparu:

TNT HOLDING, une société à risque limité, constituée sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Uglend House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (l'Associé Unique), ci-après représentée par Robert Steinmetzer, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 2 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes afin d'être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euro) chacune du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changement de dénomination sociale de la Société de TNT LUXEMBOURG S.à r.l. en SOSTNT LUXEMBOURG S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts).
3. Décision de diviser les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune et de modifier en conséquence l'article 4^{ème} des Statuts.
4. Autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements du nombre et de la valeur nominale des parts sociales de la Société comme mentionné sous le point 3 ci-dessus, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).
5. Divers.

III. L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de la Société, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de TNT LUXEMBOURG S.à r.l. en SOSTNT LUXEMBOURG S.à r.l.

L'Associé Unique décide par conséquent d'amender le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de telle sorte qu'il se lit désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de SOSTNT LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de diviser les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.

L'Associé Unique décide par conséquent d'amender le premier paragraphe de l'article 4^{ème} des statuts de la Société afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de telle sorte qu'il se lit désormais comme suit:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus concernant le nombre et la valeur nominale des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R. Steinmetzer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39801. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003726/5770/153.

(070175368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

**ING European Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING Atlas Infrastructure S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.249.

In the year two thousand and seven, on the sixth of November.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1) LP, a limited partnership established under English law which is registered under the Limited Partnerships Acts 1907 under number LP12281, duly represented by its general partner ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, hereby represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Guernsey on October 29th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of ING ATLAS INFRASTRUCTURE S. à r.l., a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the undersigned notary on July 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2250 dated October 9th, 2007. These Articles of Association have not yet been amended.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) parts, with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from ING ATLAS INFRASTRUCTURE S.à r.l. into ING EUROPEAN INFRASTRUCTURE S.à r.l.

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 4 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of ING EUROPEAN INFRASTRUCTURE S.à r.l.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le six novembre

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1) LP, un limited partnership de droit anglais, enregistré au Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro LP12281, dûment représentée par son associée commanditée (general partner) ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED, une société de droit de Guernsey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Guernsey, le 29 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING ATLAS INFRASTRUCTURE S. à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2250 du 9 octobre 2007 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de ING ATLAS INFRASTRUCTURE S.à r.l. en ING EUROPEAN INFRASTRUCTURE S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de ING EUROPEAN INFRASTRUCTURE S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, LAC/2007/35597. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003720/5770/82.

(070175517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Rock Ridge RE 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.753.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 31 octobre 2007

L'associé de ROCK RIDGE RE 4 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003320/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Strongbow Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 821.228,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.914.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2006 (complémentaire au dépôt du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 24 octobre 2007 no L070145630.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO LUXEMBOURG S.A.

Administration Centrale

Signature

Référence de publication: 2008004128/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

WD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.217.

En date du 11 décembre 2007 l'Associé unique de la Société a pris la résolution suivante:
de nommer

- Madame Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant non statutaire de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Denis Pradon

Madame Simone Retter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

WD S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2008003765/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

dfl Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008003766/239/12.

(070175498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

P.H.I. S.à r.l., Pierre HAMMES IMMOBILIERE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 33, rue Marcel Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 56.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003451/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05243. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Findim Group S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 76.659.

L'an deux mille sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, FINDIM GROUP S.A., avec siège social à L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 76.659 (ci-après la «Société»),

constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 7 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 554 du 9 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Claude Medernach, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Ludovic Samonini, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés et les administrateurs présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par les actionnaires ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les administrateurs présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires et d'administrateurs représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 687.400.000,- à EUR 687.396.000,- par annulation des 4 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, actuellement détenues par la Société même;

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 687.396.000,- (six cent quatre-vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-seize mille Euros) représenté par 687.396 (six cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, intégralement libérées.»

3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société peut également ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En particulier, la société a pour but d'assurer la cohésion et la continuité dans la gestion des participations stratégiques du groupe.»

4. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Actions - limites de circulation - droit d'option).**

1. Les actions peuvent être soit nominatives, soit au porteur, à la demande de l'actionnaire et sur décision du conseil d'administration. Des catégories d'actions avec des droits différents peuvent être créées, lors de l'acte constitutif ou à l'occasion de modifications des statuts, dans les limites et aux conditions prévues par la loi. Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Ils devront être signés par deux administrateurs; une des signatures pourra être apposée à l'aide d'une griffe. Toute action est indivisible. Sa propriété implique l'adhésion aux présents statuts.

2. Un «Transfert» d'action(s) désigne toute opération entraînant un transfert de propriété des actions de la Société ou des droits de vote attachés aux actions, détenues directement ou indirectement, par quelque moyen que ce soit, et notamment par la vente de la pleine propriété ou de la nue propriété, par la cession ou la constitution d'un usufruit, par la constitution d'un gage avec ou sans transfert au créancier des droits de vote, par le prêt d'actions ou encore par la conclusion d'un pacte d'actionnaires, ou tout autre mode de transfert.

Dans l'hypothèse où la pleine propriété ne serait pas transférée, le Droit d'option, tel que défini ci-après, s'exercera sur le droit réel démembré en cas de démembrement de propriété ou sur le droit objet du transfert.

3. Tout Transfert d'action(s) est sujet à un droit d'option (le «Droit d'option») en faveur des personnes qui sont actionnaires de la Société, et ce conformément aux dispositions prévues dans le présent article 6, exceptés les Transferts effectués de quelque manière que ce soit par un actionnaire à son descendant en ligne directe, et/ou à une société ou entité quelconque que cet actionnaire contrôle («Entité contrôlée»), lesquels transferts sont libres et donc non sujets audit Droit d'option.

4. Dans l'hypothèse où un Transfert aura été effectué en faveur d'une Entité contrôlée, le Droit d'option prévu dans le présent article 6 sera applicable non seulement à tout Transfert d'actions par l'Entité contrôlée, mais également à tout Transfert emportant un changement de contrôle ou portant sur la majorité des actions de ladite Entité contrôlée désormais propriétaire d'actions de la Société en exécution d'accords extra-statutaires exécutés par ailleurs. En conséquence le Transfert de tout ou partie des actions de l'Entité contrôlée devra être porté à la connaissance du Conseil d'Administration de la Société et, s'il s'agit du Transfert de titres aux termes duquel un ou plusieurs tiers (agissant seuls ou de concert entre eux ou avec d'autres parties) viendraient à détenir le Contrôle de ladite Entité contrôlée, le Droit d'option s'ouvrira et portera sur les actions de la Société détenues par ladite Entité contrôlée objet de la cession, aux conditions et selon la procédure prévue dans le présent article, en précisant que seule sera prise en considération la valeur effective des actions de la Société détenues par l'Entité contrôlée. La même procédure s'appliquera, mutatis mutandis, à toute opération qui aurait pour conséquence directe ou indirecte de permettre à des tiers d'entrer même partiellement ou potentiellement dans le capital de la Société, où qui aurait pour effet d'opérer un changement de contrôle de la société, s'agissant aussi bien de droits sociaux que patrimoniaux portant sur celle-ci.

5. Tout actionnaire, ou groupe d'actionnaires, ayant l'intention de se retirer directement ou indirectement de la Société ou ayant l'intention de procéder à une vente d'actions de la Société ou une vente d'actions d'une Entité contrôlée soumise au Droit d'option ou, tout autre opération similaire ayant pour effet d'opérer un changement de contrôle, doit/doivent notifier son/leur projet (la «Notification») au président du conseil d'administration de la Société (le «Président du Conseil d'administration») en indiquant (i) le nombre de titres de la Société dont le Transfert est envisagé, (ii) la date de cession envisagée, et (iii) tout autre élément disponible (prix, conditions et identification de l'éventuel cessionnaire) comme établi ci-après.

6. La procédure du Droit d'option est initiée dès réception de la Notification par le Président du Conseil d'administration ou à défaut dès prise de connaissance par le Président du Conseil d'administration d'un Transfert soumis au Droit d'option lequel avisera du Transfert ou de la Notification les autres propriétaires d'actions de la Société, détenues directement, qui sont bénéficiaires d'un Droit d'option en vertu du présent article, dans un délai de 10 jours. Les titres concernés par le Transfert sont ci-après dénommés les «Titres Cédés».

7. Le/les actionnaire/s des Titres Cédés, et les bénéficiaires du Droit d'option (les «Parties»), s'efforceront, dans un premier temps, de convenir de la valeur effective (la «Valeur Effective») de la participation (établie sur la base de sa valeur effective de marché, telle qu'elle résulte de l'actif net consolidé de la Société, nette de toute charge fiscale latente et, éventuellement, d'une décote pour participation minoritaire) ou du non-exercice du Droit d'option. À défaut d'accord entre les Parties concernées dans les 60 jours de la prise de connaissance du Transfert par ou de la Notification au Président du Conseil d'administration, la détermination de la Valeur Effective sera effectuée par une banque d'affaires ou société financière européenne de premier ordre cotée et de standing international qui sera désignée de concert par les Parties. En cas de désaccord sur le choix, le/les actionnaire/s de Titres Cédés et les bénéficiaires du Droit d'option indiqueront chacun trois noms d'institutions financières présentant les caractéristiques requises, dans un délai de 70 jours suivant la Notification au Président du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration procédera au tirage au sort, devant notaire du nom de l'expert qui devra se prononcer dans un délai de 60 jours suivant sa désignation. A défaut de communication de la part de l'une des Parties du nom de trois institutions financières présentant les caractéristiques requises, malgré fixation d'un nouveau délai de 10 jours par le Président du Conseil d'administration, le tirage au sort sera effectué sur la base des seuls noms indiqués par le/les autre(s) Parties. La détermination de la Valeur Effective des actions objet du Transfert s'imposera alors aux parties.

8. En cas d'inactivité du Président du Conseil d'administration, son rôle sera dévolu au Conseil d'administration de la Société.

9. Sauf en cas d'un Transfert pour cause de mort ou lorsque le Transfert sera la conséquence d'une opération de scission ou de liquidation ou tout autre opération similaire, le ou les actionnaire/s des Titres Cédés, pourra/ont renoncer à la cession de la participation qu'il/s détient/détiennent en donnant communication dans les 10 jours suivant la Notification de la Valeur Effective, son/leur silence valant confirmation du Transfert envisagé.

10. Les bénéficiaires du droit d'option auront 30 jours pour se prononcer définitivement, irrévocablement et de manière inconditionnelle, quant à l'exercice du Droit d'option à la Valeur Effective établie. Chacun des bénéficiaires du Droit d'option aura le droit d'acquérir les actions objet du transfert en proportion de la quote-part qu'il détient directement dans le capital de la Société. Dans l'hypothèse où un actionnaire décide de ne pas exercer son Droit d'option, sa part accroîtra celle des autres actionnaires toujours en proportion de leur quote-part dans le capital de la Société. Seule pourra être acquise la totalité des actions objet du Transfert.

11. Le Droit d'option peut être exercé directement par le bénéficiaire du Droit d'option et devra en outre être couvert par une garantie à première demande émise par une banque européenne de premier ordre.

12. Les Titres Cédés pourront également être acquis par la Société dans les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, à la condition que les bénéficiaires du Droit d'option soient unanimement d'accord. Si tous lesdits bénéficiaires voulaient acquérir, mais que l'un ou plusieurs d'entre eux n'avait pas la possibilité de le faire et à défaut d'accroître la quote-part des autres, alors que la Société le pourrait, il est entendu que cette solution sera favorisée, sans préjudice de la nécessité de l'accord unanime des bénéficiaires.

13. En cas d'exercice du Droit d'option, le montant dû devra être payé comptant, en euros, au plus tard 6 mois à compter de la date d'exercice du Droit d'option, les montants concernés étant majorés des intérêts au taux Euribor calculé en fonction de la durée considérée. La propriété des actions sera transférée au moment du paiement.

14. Si le Droit d'option n'est pas exercé, le/les actionnaire/s des Titres Cédés sera libre de transférer les Titres Cédés à un prix égal ou supérieur à la Valeur Effective, pendant un délai de douze mois à compter de la date d'échéance du Droit d'option. Dans cette hypothèse, ni la Société ni aucun des bénéficiaires du droit d'option n'auront alors le droit de se porter acheteurs des Titres Cédés.

15. Si un ou plusieurs actionnaires (ci-après le(s) «Actionnaire(s) Cédant(s)») envisagent, seuls ou ensemble, le Transfert de titres de la Société, représentant la majorité du capital telle que prévue à l'article 8, dans une même procédure de vente ou dans deux ou plusieurs procédures qui seraient initiés dans le délai d'une année à compter du début de la première procédure, cet ou ce(s) Actionnaire(s) Cédant(s), seul ou solidairement entre eux, s'engage(nt) à acquérir ou à faire acquérir aux mêmes conditions par le cessionnaire envisagé la totalité des titres de la Société détenus par les autres actionnaires qui en feraient la demande dans un délai de un (1) mois en notifiant leur intention au Président du Conseil d'administration de la Société (le «Droit de Sortie Conjointe»).

16. Le tiers auquel des actions ou droits auront été transférés de quelque manière que ce soit sans respecter la procédure prévue aux alinéas précédents ne sera pas inscrit dans le registre des actions et ne pourra valablement exercer à l'égard de la Société les droits sociaux ou patrimoniaux attachés aux actions, ni disposer des actions ou droits y afférents d'une manière opposable à la Société.»

5. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Validité des délibérations.** L'assemblée générale ordinaire délibère valablement tant sur première que sur seconde convocation moyennant le vote favorable des actionnaires représentant au moins 51% (cinquante et un pour cent) du capital social émis.

L'assemblée générale extraordinaire délibère valablement tant sur première que sur seconde convocation, moyennant le vote favorable des actionnaires représentant au moins les 2/3 (deux/tiers) du capital social présent ou représenté, mais au moins 51% (cinquante et un pour cent) du capital social émis.

Tout cela sans préjudice des dispositions légales impératives en la matière.»

6. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. Répartition des bénéfices.** L'assemblée générale détermine l'affectation des résultats de l'exercice, dans le respect des prescriptions légales en vigueur.

Après dotation à la réserve légale et dans la mesure où les statuts, la législation en vigueur et les résultats de la société le permettent, l'assemblée doit, lors de la décision d'affectation du résultat, décider la distribution d'un dividende ordinaire correspondant à 20% du bénéfice résultant du bilan consolidé si ce résultat est inférieur ou égal à € 100 millions.

Toute réduction du dividende ordinaire et/ou modification de cet article des Statuts est sujette à une décision des actionnaires prise à l'unanimité du capital social émis.

Toute distribution de dividende supplémentaire ordinaire ou extraordinaire rentre dans les compétences de l'assemblée qui délibère aux majorités prévues à l'article 8.»

7. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés et les administrateurs présents ou représentés se recon-

naissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires déclarent qu'ils détiennent ensemble 687.396 sur un total de 687.400 actions émises de la Société anonyme FINDIM GROUP S.A, et que les 4 actions restantes sont détenues par la Société elle-même.

L'assemblée constate donc que la Société détient régulièrement 4 de ses propres actions, soit moins de un (1) pourcent du capital souscrit.

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 4.000,- (quatre mille euros) pour être porté de EUR 687.400.000,- (six cent quatre-vingt-sept millions quatre cent mille Euros) à EUR 687.396.000,- (six cent quatre-vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-seize mille Euros) par l'annulation des actions détenues par la Société elle-même.

L'assemblée décide que les actions numérotées de 687.397 à 687.400 inclusivement sont annulées.

Le Président du conseil d'administration de la Société et le Vice-Président sont mandatés par l'assemblée afin de mentionner l'annulation desdites actions au registre des actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 687.396.000,- (six cent quatre-vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-seize mille Euros) représenté par 687.396 (six cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société et de la modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société peut également ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En particulier, la société a pour but d'assurer la cohésion et la continuité dans la gestion des participations stratégiques du groupe.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions - limites de circulation - droit d'option.**

1. Les actions peuvent être soit nominatives, soit au porteur, à la demande de l'actionnaire et sur décision du conseil d'administration. Des catégories d'actions avec des droits différents peuvent être créées, lors de l'acte constitutif ou à l'occasion de modifications des statuts, dans les limites et aux conditions prévues par la loi. Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Ils devront être signés par deux administrateurs; une des signatures pourra être apposée à l'aide d'une griffe. Toute action est indivisible. Sa propriété implique l'adhésion aux présents statuts.

2. Un «Transfert» d'action(s) désigne toute opération entraînant un transfert de propriété des actions de la Société ou des droits de vote attachés aux actions, détenues directement ou indirectement, par quelque moyen que ce soit, et notamment par la vente de la pleine propriété ou de la nue propriété, par la cession ou la constitution d'un usufruit, par la constitution d'un gage avec ou sans transfert au créancier des droits de vote, par le prêt d'actions ou encore par la conclusion d'un pacte d'actionnaires, ou tout autre mode de transfert.

Dans l'hypothèse où la pleine propriété ne serait pas transférée, le Droit d'option, tel que défini ci-après, s'exercera sur le droit réel démembré en cas de démembrement de propriété ou sur le droit objet du transfert.

3. Tout Transfert d'action(s) est sujet à un droit d'option (le «Droit d'option») en faveur des personnes qui sont actionnaires de la Société, et ce conformément aux dispositions prévues dans le présent article 6, exceptés les Transferts effectués de quelque manière que ce soit par un actionnaire à son descendant en ligne directe, et/ou à une société ou

entité quelconque que cet actionnaire contrôle («Entité contrôlée»), lesquels transferts sont libres et donc non sujets audit Droit d'option.

4. Dans l'hypothèse où un Transfert aura été effectué en faveur d'une Entité contrôlée, le Droit d'option prévu dans le présent article 6 sera applicable non seulement à tout Transfert d'actions par l'Entité contrôlée, mais également à tout Transfert emportant un changement de contrôle ou portant sur la majorité des actions de ladite Entité contrôlée désormais propriétaire d'actions de la Société en exécution d'accords extra-statutaires exécutés par ailleurs. En conséquence le Transfert de tout ou partie des actions de l'Entité contrôlée devra être porté à la connaissance du Conseil d'Administration de la Société et, s'il s'agit du Transfert de titres aux termes duquel un ou plusieurs tiers (agissant seuls ou de concert entre eux ou avec d'autres parties) viendraient à détenir le Contrôle de ladite Entité contrôlée, le Droit d'option s'ouvrira et portera sur les actions de la Société détenues par ladite Entité contrôlée objet de la cession, aux conditions et selon la procédure prévue dans le présent article, en précisant que seule sera prise en considération la valeur effective des actions de la Société détenues par l'Entité contrôlée. La même procédure s'appliquera, mutatis mutandis, à toute opération qui aurait pour conséquence directe ou indirecte de permettre à des tiers d'entrer même partiellement ou potentiellement dans le capital de la Société, où qui aurait pour effet d'opérer un changement de contrôle de la société, s'agissant aussi bien de droits sociaux que patrimoniaux portant sur celle-ci.

5. Tout actionnaire, ou groupe d'actionnaires, ayant l'intention de se retirer directement ou indirectement de la Société ou ayant l'intention de procéder à une vente d'actions de la Société ou une vente d'actions d'une Entité contrôlée soumise au Droit d'option ou, tout autre opération similaire ayant pour effet d'opérer un changement de contrôle, doit/doivent notifier son/leur projet (la «Notification») au président du conseil d'administration de la Société (le «Président du Conseil d'administration») en indiquant (i) le nombre de titres de la Société dont le Transfert est envisagé, (ii) la date de cession envisagée, et (iii) tout autre élément disponible (prix, conditions et identification de l'éventuel cessionnaire) comme établi ci-après.

6. La procédure du Droit d'option est initiée dès réception de la Notification par le Président du Conseil d'administration ou à défaut dès prise de connaissance par le Président du Conseil d'administration d'un Transfert soumis au Droit d'option lequel avisera du Transfert ou de la Notification les autres propriétaires d'actions de la Société, détenues directement, qui sont bénéficiaires d'un Droit d'option en vertu du présent article, dans un délai de 10 jours. Les titres concernés par le Transfert sont ci-après dénommés les «Titres Cédés».

7. Le/les actionnaire/s des Titres Cédés, et les bénéficiaires du Droit d'option (les «Parties»), s'efforceront, dans un premier temps, de convenir de la valeur effective (la «Valeur Effective») de la participation (établie sur la base de sa valeur effective de marché, telle qu'elle résulte de l'actif net consolidé de la Société, nette de toute charge fiscale latente et, éventuellement, d'une décote pour participation minoritaire) ou du non-exercice du Droit d'option. À défaut d'accord entre les Parties concernées dans les 60 jours de la prise de connaissance du Transfert par ou de la Notification au Président du Conseil d'administration, la détermination de la Valeur Effective sera effectuée par une banque d'affaires ou société financière européenne de premier ordre cotée et de standing international qui sera désignée de concert par les Parties. En cas de désaccord sur le choix, le/les actionnaire/s de Titres Cédés et les bénéficiaires du Droit d'option indiqueront chacun trois noms d'institutions financières présentant les caractéristiques requises, dans un délai de 70 jours suivant la Notification au Président du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration procédera au tirage au sort, devant notaire du nom de l'expert qui devra se prononcer dans un délai de 60 jours suivant sa désignation. A défaut de communication de la part de l'une des Parties du nom de trois institutions financières présentant les caractéristiques requises, malgré fixation d'un nouveau délai de 10 jours par le Président du Conseil d'administration, le tirage au sort sera effectué sur la base des seuls noms indiqués par le/les autre(s) Parties. La détermination de la Valeur Effective des actions objet du Transfert s'imposera alors aux parties.

8. En cas d'inactivité du Président du Conseil d'administration, son rôle sera dévolu au Conseil d'administration de la Société.

9. Sauf en cas d'un Transfert pour cause de mort ou lorsque le Transfert sera la conséquence d'une opération de scission ou de liquidation ou tout autre opération similaire, le ou les actionnaire/s des Titres Cédés, pourra/ont renoncer à la cession de la participation qu'il/s détient/détiennent en donnant communication dans les 10 jours suivant la Notification de la Valeur Effective, son/leur silence valant confirmation du Transfert envisagé.

10. Les bénéficiaires du droit d'option auront 30 jours pour se prononcer définitivement, irrévocablement et de manière inconditionnelle, quant à l'exercice du Droit d'option à la Valeur Effective établie. Chacun des bénéficiaires du Droit d'option aura le droit d'acquérir les actions objet du transfert en proportion de la quote-part qu'il détient directement dans le capital de la Société. Dans l'hypothèse où un actionnaire décide de ne pas exercer son Droit d'option, sa part accroîtra celle des autres actionnaires toujours en proportion de leur quote-part dans le capital de la Société. Seule pourra être acquise la totalité des actions objet du Transfert.

11. Le Droit d'option peut être exercé directement par le bénéficiaire du Droit d'option et devra en outre être couvert par une garantie à première demande émise par une banque européenne de premier ordre.

12. Les Titres Cédés pourront également être acquis par la Société dans les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, à la condition que les bénéficiaires du Droit d'option soient unanimement d'accord. Si tous lesdits bénéficiaires voulaient acquérir, mais que l'un ou plusieurs d'entre eux n'avait pas la possibilité de le faire et à défaut d'accroître la

quote-part des autres, alors que la Société le pourrait, il est entendu que cette solution sera favorisée, sans préjudice de la nécessité de l'accord unanime des bénéficiaires.

13. En cas d'exercice du Droit d'option, le montant dû devra être payé comptant, en euros, au plus tard 6 mois à compter de la date d'exercice du Droit d'option, les montants concernés étant majorés des intérêts au taux Euribor calculé en fonction de la durée considérée. La propriété des actions sera transférée au moment du paiement.

14. Si le Droit d'option n'est pas exercé, le/les actionnaire/s des Titres Cédés sera libre de transférer les Titres Cédés à un prix égal ou supérieur à la Valeur Effective, pendant un délai de douze mois à compter de la date d'échéance du Droit d'option. Dans cette hypothèse, ni la Société ni aucun des bénéficiaires du droit d'option n'auront alors le droit de se porter acheteurs des Titres Cédés.

15. Si un ou plusieurs actionnaires (ci-après le(s) «Actionnaire(s) Cédant(s)») envisagent, seuls ou ensemble, le Transfert de titres de la Société, représentant la majorité du capital telle que prévue à l'article 8, dans une même procédure de vente ou dans deux ou plusieurs procédures qui seraient initiés dans le délai d'une année à compter du début de la première procédure, cet ou ce(s) Actionnaire(s) Cédant(s), seul ou solidairement entre eux, s'engage(nt) à acquérir ou à faire acquérir aux mêmes conditions par le cessionnaire envisagé la totalité des titres de la Société détenus par les autres actionnaires qui en feraient la demande dans un délai de un (1) mois en notifiant leur intention au Président du Conseil d'administration de la Société (le «Droit de Sortie Conjointe»).

16. Le tiers auquel des actions ou droits auront été transférés de quelque manière que ce soit sans respecter la procédure prévue aux alinéas précédents ne sera pas inscrit dans le registre des actions et ne pourra valablement exercer à l'égard de la Société les droits sociaux ou patrimoniaux attachés aux actions, ni disposer des actions ou droits y afférents d'une manière opposable à la Société.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Validité des délibérations.** L'assemblée générale ordinaire délibère valablement tant sur première que sur seconde convocation moyennant le vote favorable des actionnaires représentant au moins 51% (cinquante et un pour cent) du capital social émis.

L'assemblée générale extraordinaire délibère valablement tant sur première que sur seconde convocation, moyennant le vote favorable des actionnaires représentant au moins les 2/3 (deux/tiers) du capital social présent ou représenté, mais au moins 51% (cinquante et un pour cent) du capital social émis.

Tout cela sans préjudice des dispositions légales impératives en la matière.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. Répartition des bénéfices.** L'assemblée générale détermine l'affectation des résultats de l'exercice, dans le respect des prescriptions légales en vigueur.

Après dotation à la réserve légale et dans la mesure où les statuts, la législation en vigueur et les résultats de la société le permettent, l'assemblée doit, lors de la décision d'affectation du résultat, décider la distribution d'un dividende ordinaire correspondant à 20% du bénéfice résultant du bilan consolidé si ce résultat est inférieur ou égal à € 100 millions.

Toute réduction du dividende ordinaire et/ou modification de cet article des Statuts est sujette à une décision des actionnaires prise à l'unanimité du capital social émis.

Toute distribution de dividende supplémentaire ordinaire ou extraordinaire rentre dans les compétences de l'assemblée qui délibère aux majorités prévues à l'article 8.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Medernach, A. Dekkers, L. Samonini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, LAC/2007/37902. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008003821/220/342.

(070175475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Booster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 101.400.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 2007

La démission de MAZARS de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

MATRICE INTERNATIONAL S.A., RCS B 80.362, avec siège social au 33, rue Principale, L-8805 Rambrouch, est nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes clôturant au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
BOOSTER S.A.

N. Dufour / O. Erhard
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008003779/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03739. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Lexem S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.897.

—
Le bilan de liquidation au 13 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004118/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05751. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Issan Palmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 60.492.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008004129/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06236. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Rock Ridge RE 29, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.013.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 31 octobre 2007

L'associé de ROCK RIDGE RE 29 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003316/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Rock Ridge RE 27, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.914.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 31 octobre 2007

L'associé de ROCK RIDGE RE 27 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003317/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Angefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.770.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008004163/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06043. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 113.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 27 décembre 2007.

Pour SRM-SOLAR Sarl

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE Sarl

Signature

Référence de publication: 2008004233/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Tuomi IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 27 décembre 2007.

Pour TUOMI IT S.A.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE Sarl

Signature

Référence de publication: 2008004234/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Agihold Global, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.546.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gabriel Léo Jean-Pierre Bahadourian, né le 8 septembre 1966 à Lyon (France), domicilié Avenue De Budé 31, CH-1202 Genève (Suisse).

2. Monsieur Patrick Philippe Jean-Jacques Bahadourian, né le 2 septembre 1968 à Tassin la Demi Lune (France), domicilié Chemin des Rayes 33, CH-1222 Vérenaz (Suisse).

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AGIHOLD GLOBAL.

Art. 2. Le siège de la société est à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si l'unanimité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. La signature d'un seul administrateur de catégorie A ou B sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs ou commissaires. Les commissaires peuvent être actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Dans les assemblées générales ordinaires, les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

Dans les assemblées générales extraordinaires, les résolutions sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mars 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 3^{ème} jeudi du mois de juin 2008.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nom- bre d'ac- tions
Gabriel Léo Bahadourian	50
Patrick Bahadourian	50
Total:	100

- Les 50 (cinquante) actions souscrites par Mr Gabriel Léo Bahadourian, précité, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) par action, par l'apport en nature fait par le souscripteur de 50% du capital social qu'il détient dans la société AGIHOLD EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 129.332, lequel apport est évalué à EUR 15.500, et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

La preuve du transfert des actions a été apportée au notaire comme dit ci-après.

- Les 50 (cinquante) actions souscrites par Mr Patrick Bahadourian, précité, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) par action, par l'apport en nature fait par le souscripteur de 50% du capital social qu'il détient dans la société AGIHOLD EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 4, bld de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 129.332, lequel apport est évalué à EUR 15.500,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. avec siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 71.178,

lequel rapport daté du 14 novembre 2007, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 31.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310 chacune.»

La preuve du transfert des actions a été apportée au notaire soussigné par une inscription adéquate dans le registre des actions nominatives de AGIHOLD EUROPE S.A.

Suite aux apports qui précèdent, la société AGIHOLD GLOBAL, précitée, détient, l'intégralité du capital social de la société AGIHOLD EUROPE S.A.,

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.700.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

Administrateurs A:

(i) Monsieur Gabriel Léo Jean-Pierre Bahadourian, né le 8 septembre 1966 à Lyon (France), domicilié Avenue De Budé 31, CH-1202 Genève (Suisse).

(ii) Monsieur Patrick Philippe Jean-Jacques Bahadourian, né le 2 septembre 1968 à Tassin la Demi Lune (France), domicilié Chemin des Rayes 33, CH-1222 Vézenaz (Suisse).

Administrateurs B:

(i) Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 4 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

(ii) Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à Paris (France), avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 4 bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. avec siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. L. Bahadourian, L. Wittner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, LAC/2007/36404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008004270/208/196.

(070176328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Centrum Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.511.

—
STATUTES

In the year two thousand seven on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALEXANDERPLATZ INVESTISSEMENT SAS, a company with registered office at 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, registered in the Commercial Register of Paris, here represented by Ms Leonie Marder with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, by virtue proxy given on November 21, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises, in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.

The corporation may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risk.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CENTRUM IRIS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole partner or of the general meeting of partners.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. The company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming the ownership will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 10. Corporate shares are transferred to third parties after a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The board of managers shall meet upon call by any of the managers.

Written or oral notice of any meeting of the board of managers must be given to the other managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If only two managers are appointed, resolution shall be adopted by unanimity.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by email, telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by at least two managers.

The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest.

When only one manager is appointed, he is vested with all the powers of the board of managers.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The company shall be bound by the signature of its single manager or in case of plurality of managers by the joint signature of at least two managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

ALEXANDERPLATZ INVESTISSEMENT SAS, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following Managers:

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (Netherlands) on September 5th 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Ms Leonie Marder, lawyer, born in Brussels (Belgium) on June 11, 1981, and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg;
- Mr Frank Walenta, born in Geneva (Switzerland) on February 2, 1972 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);
- Mr Michele Mezzarobba, company director, born in Sicile (Italy) on September 25, 1967, residing at avenue de Messine, 23 bis, F-75008 Paris, France.
- Mr Alcibiade Lichterowicz, company director, born In Saint-Etienne on February 26, 1981, residing at avenue de Messine, 23 bis, F-75008 Paris, France;
- Mr Alain Languillat, company director, born in Nogent-sur-Seine on March 8, 1964, residing at Avenue de Messine, 23 bis, F-75008 Paris, France.

2) The address of the corporation is fixed at L-263 6 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALEXANDERPLATZ INVESTISSEMENT SAS, une société ayant son siège social à 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, inscrite au Registre de commerce de Paris,

ici représentée par Mademoiselle Leonie Marder, juriste, demeurant à Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et/en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises, dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces biens ou droits.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: CENTRUM IRIS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être créé par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, approuvée par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de l'article 14.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour présenter la part sociale à l'égard de la Société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmises à des tiers à la Société qu'après une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Le conseil de gérance se réunira sur demande de l'un quelconque des gérants.

Une convocation écrite ou orale à la réunion doit être donnée aux autres gérants.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. S'il n'y a que deux gérants, les décisions sont prises à l'unanimité.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance doivent être signés par au moins deux gérants.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Si un seul gérant est nommé, il exerce les pouvoirs du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

ALEXANDERPLATZ INVESTISSEMENT SAS, précitée, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euro (25.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mademoiselle Leonie Marder, juriste, née à Bruxelles (Belgique) le 11 juin 1981, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 2 février, 1972 et résidant au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg).

- Monsieur Michele Mezzarobba, administrateur de société, né à Sacile (Italie) le 25 septembre 1967, demeurant avenue de Messine, 23 bis, F-75008 Paris, France.

- Monsieur Alcibiade Lichterowicz, administrateur de société, né à Saint-Etienne le 26 février 1981, demeurant avenue de Messine, 23 bis, F-75008 Paris, France;

- Monsieur Alain Languillat, administrateur de société, né à in Nogent-sur-Seine le 8 mars 1964, demeurant avenue de Messine, 23 bis, F-75008 Paris, France.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Marder, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, LAC/2007/38573. — Reçu 250 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008004284/220/314.

(070175978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Transcargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 69.747.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof/Koerich, le 27 décembre 2007.

TRANSCARGO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004193/6061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07000. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 27 décembre 2007.

EGO LUXEMBOURG S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008004194/6061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06999. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Baltika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 109.904.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

BALTIKA S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008004191/6061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07002. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Karma International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 43.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004186/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06450. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Guy Kayser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 84.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 décembre 2007.

GUY KAYSER S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008004190/6061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07004. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

15 rue de Chernoviz «Paris 75016» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008004607/231/14.

(070175686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

43 rue Descamps Paris XVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008004614/231/14.

(070175683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 décembre 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008004595/218/12.

(070176040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Winer Multiworks Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 57.349.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004325/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00294. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

J.C.C.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 134.539.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Charles Jules Nicolas Gustave dit Carlo Wirtgen, retraité, né à Luxembourg, le 6 décembre 1936, demeurant à L-5751 Frisange, 16, rue Robert Schuman;

2.- Jeanne Ernst, sans état, née à Luxembourg le 20 juin 1942, demeurant à L-5751 Frisange, 16, rue Robert Schuman.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: J.C.C.C. SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la gestion du patrimoine privé, gestion immobilière et mise en valeur de biens immobiliers.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle,

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés. La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs soit, pour, les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Charles Jules Nicolas Gustave dit Carlo Wirtgen, retraité, né à Luxembourg, le 6 décembre 1936, demeurant à L-5751 Frisange, 16, rue Robert Schuman, cinq cents actions	500
2.- Jeanne Ernst, sans état, née à Luxembourg, le 20 juin 1942, demeurant à L-5751 Frisange, 16, rue Robert Schuman, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Charles Jules Nicolas Gustave dit Carlo Wirtgen, retraité, né à Luxembourg, le 6 décembre 1936, demeurant à L-5751 Frisange, 16, rue Robert Schuman;
- 2.- Jeanne Ernst, sans état, née à Luxembourg le 20 juin 1942, demeurant à L-5751 Frisange, 16, rue Robert Schuman;
- 3.- Charles-Christian Wirtgen, employé privé, née à Luxembourg, le 16 juillet 1966, demeurant à L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT SA avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange/en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C.-C. Wirtgen, J. Ernst, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14312. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 novembre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008004314/223/115.

(070176265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Rock Ridge RE 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.532.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 décembre 2007

L'associé de ROCK RIDGE RE 6 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003311/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.793.

EXTRAIT

A la suite de la décision de l'associé de la Société prise le 18 décembre 2007,

La démission avec effet immédiat du gérant de la Société actuellement en fonction, M. Rémi Chevalier, né le 27 avril 1974 à Sainte Foy Les Lyons (France - Rhône), demeurant professionnellement au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été acceptée.

Mme Nora Festl, née le 24 mai 1980 à Hannover (Allemagne), demeurant professionnellement au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée avec effet immédiat au poste de gérante de la Société pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour la société

CHEVALIER & SCIALES

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008004115/6407/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05605. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Luisante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008004126/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05018. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 31 octobre 2007

L'associé de ROCK RIDGE RE 2 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003318/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03909. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Cryptomeria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008004125/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05024. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Rock Ridge RE 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 31 octobre 2007

L'associé de ROCK RIDGE RE 5 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003319/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Muller-Nies-Reisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 86, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 37.172.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

P. Serres

Notaire

Référence de publication: 2008003759/8085/12.

(070175344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

T.J.D. Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.678.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 décembre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008003764/201/12.

(070175398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Transports Vaibem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.808.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée en date du 20 décembre 2007 que:

Monsieur Rui Miguel Ribeiro Ceia demeurant à L-9370 Gilsdorf, 37, rue Principale a dénoncé le siège social avec immédiat de la société à responsabilité limitée TRANSPORTS VAIBEM SARL, avec siège social à L-9370 Gilsdorf, 37, rue Principale, représentée par son ou ses gérants, actuellement en fonction, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 120 808.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Par avis sincère et conforme

R. M. Ribeiro Ceia

Référence de publication: 2008003803/1734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008003768/220/12.

(070175327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Gehlen Beauté, Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 51, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 26.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008003770/239/12.

(070175496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

LSF4 Pool I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.543.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008003773/5770/12.

(070175391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Euro Green s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 12, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 108.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004110/1558/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2007, réf. DSO-CJ00102. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Placolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 109.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004113/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00295. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Sonesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.222.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004117/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Eastbridge B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.821.859,48.

Siège de direction effectif: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.767.

Il résulte d'un contrat de parts sociales daté du 17 décembre 2007 que Monsieur William Brooksbank, résidant 14, route de la Clouse, B-4880 Aubel, Belgique a transféré 3.652 (trois mille six cent cinquante-deux) parts sociales qu'il détenait dans la société EASTBRIDGE B.V. à FLIME INVESTMENTS S.A., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008003795/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Issan Palmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 60.492.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008004130/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06234. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Investors Retail Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004134/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Specialised Finance Solutions (S.F.S.) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.942.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004152/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Risk International S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.783.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004153/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Euroinvest (Czech 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

P. van Baarle / J. Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008004132/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

T.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004154/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Oceal Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.382.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004156/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

M.S. Offset s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3526 Dudelange, 95, rue des Minières.

R.C.S. Luxembourg B 70.190.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004157/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Euroinvest (Luxembourg 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

P. van Baarle / J. Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008004131/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Global Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004158/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

B.C.B. Bureau Conseil en Bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7670 Reuland, 19, Um Beschelchen.

R.C.S. Luxembourg B 55.310.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004159/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Bati-Pose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 26.229.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008004160/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

IPI - Investissement et Partenariat Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.585.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004123/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06574. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Atelier 70- Architecture et Urbanisme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 1, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 113.395.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATELIER 70- ARCHITECTURE ET URBANISME S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008004151/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05228. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Chalet Au Gourmet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.815.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHALET AU GOURMET S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008004150/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05230. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Ameublement Jos Schartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 22, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 29.468.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMEUBLEMENT JOS SCHARTZ S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008004146/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05238. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

euroscript international S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004161/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06036. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pâtisserie Scheer Marc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.646.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PÂTISSERIE SCHEER MARC SARL

Signature

Référence de publication: 2008004167/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05565. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Vasco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VASCO INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004166/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05566. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

I.H.P., International Hebdo Press, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2008004162/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06039. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

SC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.052.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004122/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06576. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Airdix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.391.

Le bilan au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008004139/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05740. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Arx Global High Yield Securities Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008004138/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05741. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

CETP UC4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.357.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETP UC4 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004143/6737/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03131. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

LDV Management II Aerium FGG Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.050.

Les comptes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour LDV MANAGEMENT II AERIUM FGG HOLDING S.C.A.
 MERCURIA SERVICES
Mandataire
 Signature

Référence de publication: 2008004168/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06694. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Hattrick Lux No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 432.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R.C.S. Luxembourg B 100.327.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour HATTRICK LUX No. 4 S.à r.l.
 MERCURIA SERVICES S.A.
Mandataire
 Signature

Référence de publication: 2008004169/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06736. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Hattrick Lux No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R.C.S. Luxembourg B 100.325.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour HATTRICK LUX No. 2 S.à r.l.
 MERCURIA SERVICES S.A.
Mandataire
 Signature

Référence de publication: 2008004170/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06751. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Wimpole Company Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
 R.C.S. Luxembourg B 53.605.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004171/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05582. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2008004172/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05778. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2008004173/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Petroarm S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 92.399.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 10 décembre 2007, LAC/2007/39723 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2007, acte n° 850, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société PETROARM S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008004483/208/19.

(070176209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.
